

écocentre

Guide d'information sur les écocentres de
l'agglomération de Montréal destiné aux utilisateurs



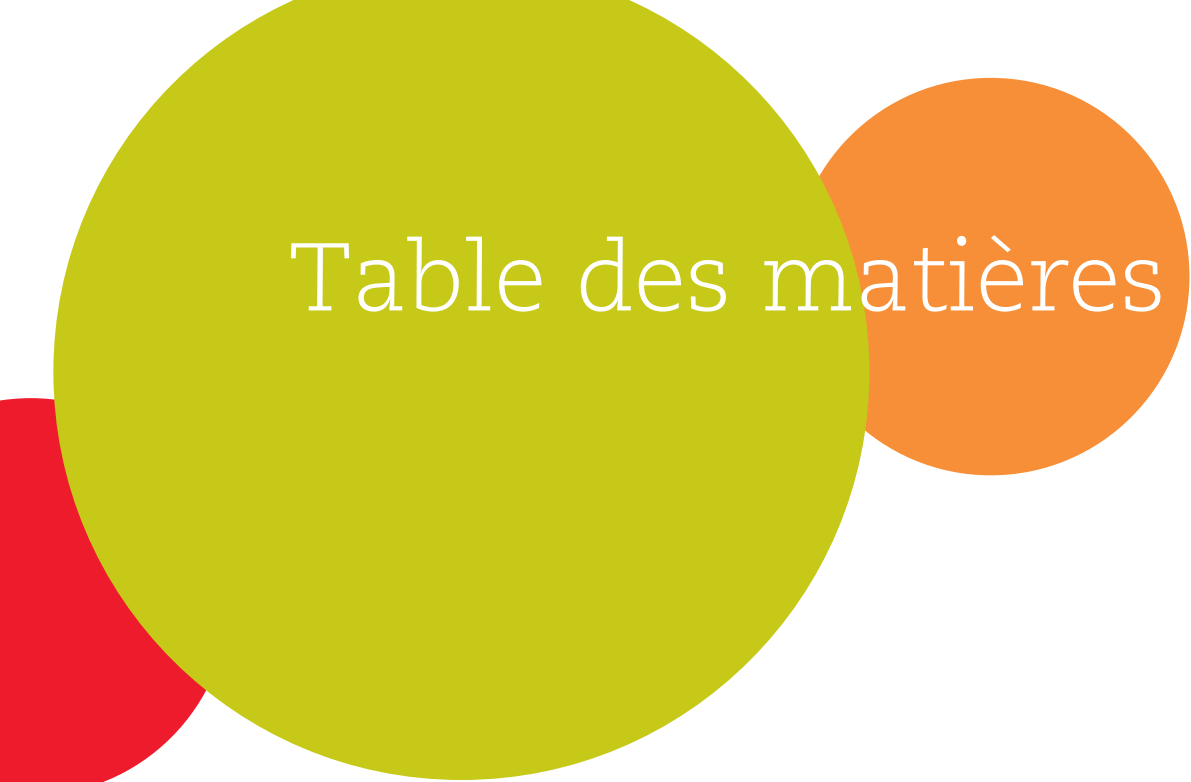


Table des matières

1. L'écocentre en bref.....	3
2. Les 3[RV]	5
3. Accès à l'écocentre et véhicules autorisés	6
4. Les adresses, les horaires et la tarification.....	8
5. Matières	11
5.1 Matières acceptées	12
5.2 La deuxième vie des matières	13
5.3 Matières refusées.....	14
6. Résidus Domestiques Dangereux (RDD)	15
6.1 RDD acceptés.....	15
6.2 Entreposage et transport des RDD	16
6.3 Autres points de collecte.....	17
7. Réemploi	18
8. Visite virtuelle de l'écocentre.....	19
9. Futurs écocentres	19

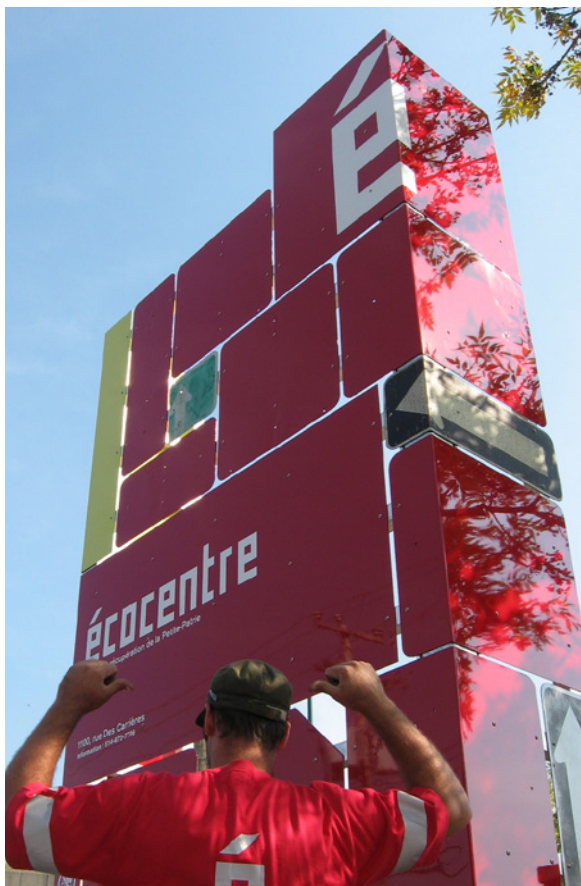
1. L'écocentre en bref



L'écocentre est un centre de récupération de matières résiduelles. Depuis le début de leurs activités en 1997, les écocentres ont permis de détourner de l'enfouissement des quantités importantes de matériaux de construction et de démolition, de terre, de résidus domestiques dangereux, d'objets encombrants, ainsi qu'un grand nombre d'objets destinés au réemploi.

L'écocentre se distingue par son aménagement, un aménagement respectueux de l'environnement, offrant un aspect agréable et soigné aux visiteurs et aux résidants des quartiers avoisinants tout en répondant à des fonctions bien définies.

Concrètement, le site comprend un pavillon d'accueil, une rampe surélevée qui permet aux citoyens de déposer les matières dans des conteneurs identifiés, un entrepôt de réemploi où sont remisés les biens réutilisables et un abri permanent pour recueillir les résidus domestiques dangereux. On y retrouve également un conteneur pour compléter la collecte sélective. La gestion du site est effectuée par un organisme mandaté par la Ville.



Nouvelle signalisation,
écocentre de La Petite-Patrie

Le tri est essentiel, car la plupart des matières sont recyclables ou réutilisables lorsqu'elles sont triées par catégorie. Ainsi, elles peuvent être acheminées vers des organismes de réemploi et de recyclage au lieu d'être enfouies. La Ville réalise ainsi des économies et contribue à la création d'emplois.

Les écocentres emploient des technologies environnementales durables. De plus, ils sont dotés d'équipements leur permettant d'économiser l'énergie et leur mobilier extérieur est composé de matériaux recyclés, comme les bancs et les poubelles en plastique recyclé. L'écocentre de Rivière-des-Prairies est alimenté en électricité par des panneaux solaires et une éolienne; son surplus énergétique est redistribué sur le réseau d'Hydro-Québec, une première au Québec.

L'écocentre est aussi un lieu de sensibilisation aux questions environnementales. Les employés renseignent les citoyens sur les meilleures manières de recycler ainsi que sur les autres programmes verts de la Ville de Montréal.

Pour plus d'information sur les écocentres, consultez le site de la Ville au : ville.montreal.qc.ca/ecocentres

2. Les 3[RV]

Pourquoi parler de l'approche des 3RV ? Parce que la gestion durable de nos matières résiduelles est un des défis majeurs de notre société. Sur l'île de Montréal, comme ailleurs au Québec, chaque foyer rejette en moyenne un peu plus d'une tonne de déchets par année, ce qui nous classe parmi les plus gros producteurs de déchets au monde. Réduire et valoriser cette énorme quantité de matières résiduelles est une nécessité. Les solutions existent. Leur réussite passe par l'implication de tous. Les 3RV soit la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation, regroupent des gestes efficaces et simples que chacun peut réaliser quotidiennement. Efficaces parce qu'ils évitent la surconsommation et le gaspillage tout en optimisant la gestion des ressources secondaires que sont nos déchets. Simples parce qu'ils ne nécessitent qu'un peu de bon sens. Il s'agit d'un ensemble d'actions destinées à protéger l'environnement et à augmenter la durée de vie utile d'un matériau ou d'un objet.

[R]éduction à la source :

On doit d'abord privilégier la Réduction des matières que l'on génère. La réduction à la source est l'élément fondamental des 3RV, puisque le déchet le plus facile à gérer est celui que l'on ne produit pas. En réduisant la quantité de biens consommés, nous diminuons l'utilisation des ressources naturelles et nous atténuons la pollution engendrée par la fabrication et le transport d'un produit tout en prolongeant la durée de vie de nos lieux d'enfouissement.

[R]éemploi :

Tout en respectant la hiérarchie des 3RV, le réemploi est une pratique qui permet de donner une seconde vie aux objets. Réemployer signifie, entre autres, de remettre en bon état ce qui est brisé, de trouver de nouvelles utilisations aux objets ou d'offrir à d'autres ceux dont on n'a plus besoin.



Banc conçu à parti de matériel recyclé

[R]ecyclage :

Les emballages ou autres objets ne pouvant être réemployés pourront, dans la mesure du possible, être récupérés en vue de leur recyclage. Le recyclage est l'action de transformer une matière résiduelle en matière première pour la fabrication d'un nouveau produit.

[V]alorisation :

Ce processus englobe une multitude d'actions qui permet la mise en valeur d'une matière. Communément, on fait référence à la valorisation lorsqu'on parle de compostage des matières organiques. La valorisation comprend également la production d'énergie par transformation chimique d'un matériau existant. À titre d'exemple, les pneus brûlés dans les cimenteries qui servent à produire de l'énergie.

3. Accès à l'écocentre et véhicules autorisés

Clients admissibles :

Tous les résidants de l'Île Montréal, en tant que clients privés, ont accès aux écocentres.

- **Client commercial** : une personne physique ou morale dont l'établissement de l'entreprise est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal et qui agit pour le compte d'un client privé;
- **Client organisme à but non lucratif** : un organisme ou une personne morale à but non lucratif dont l'établissement est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- **Client privé** : une personne physique dont la résidence principale est située sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- **Client propriétaire d'un immeuble à logements multiples** : une personne physique qui est propriétaire d'un immeuble comportant plus d'un logement situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Pièces d'identité :

Lorsque vous vous présentez à un écocentre, ayez en main pièce d'identité avec photographie et une preuve de résidence soit :

Preuve d'identité avec photographie :

- un permis de conduire du Québec;
- une carte d'assurance maladie du Québec;
- un passeport canadien ou étranger;
- une carte de citoyenneté canadienne;
- une carte de résident permanent (canadienne).

Preuve de résidence :

Clients privés

- un relevé de compte de services publics récent de trois mois ou moins;
- un relevé de compte d'une institution d'enseignement reconnue récent de trois mois ou moins;
- un relevé de compte d'une institution bancaire récent de trois mois ou moins;
- un relevé de compte de taxes de l'année en cours;
- une carte Accès Montréal de l'année en cours;
- un certificat ou un relevé d'assurance habitation daté d'un an ou moins.

Clients propriétaire d'un immeuble à logements multiples, clients commerciaux et clients OBNI

- un relevé de compte de taxes de l'année en cours;
- un certificat d'occupation de l'établissement récent d'un an ou moins;
- les lettres patentes de la personne morale ou de l'organisme à but non lucratif.

Véhicules refusés aux écocentres :

Écocentres	Véhicules refusés
● La Petite Patrie et Acadie	● Véhicules de plus de 7,3 mètres (24 pieds) de long ● Camions-fourgons de plus de 6,8 mètres (boîte de plus de 14 pieds) de long
● Saint-Michel, Côte-des-Neiges, Eadie et Rivière-des-Prairies	● Véhicules de plus de 11 mètres (36 pieds) de long ● Camions-fourgons de plus de 7,4 mètres (boîte de plus de 16 pieds) de long
● LaSalle	● Véhicules de plus de 11 (36 pieds) mètres de long ● Camions-fourgons de plus de 8,3 mètres (boîte de plus de 20 pieds) de long

Quelques conseils avant de vous rendre sur les lieux :

Vous devez effectuer un tri préliminaire des matières avant de vous rendre à l'écocentre. Ainsi, le déchargement des matières sera plus rapide. Cette consigne s'applique aux matières suivantes :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● résidus domestiques dangereux; ● terre; ● bois; | <ul style="list-style-type: none"> ● roc et béton; ● métal; ● articles destinés au réemploi. |
|---|---|

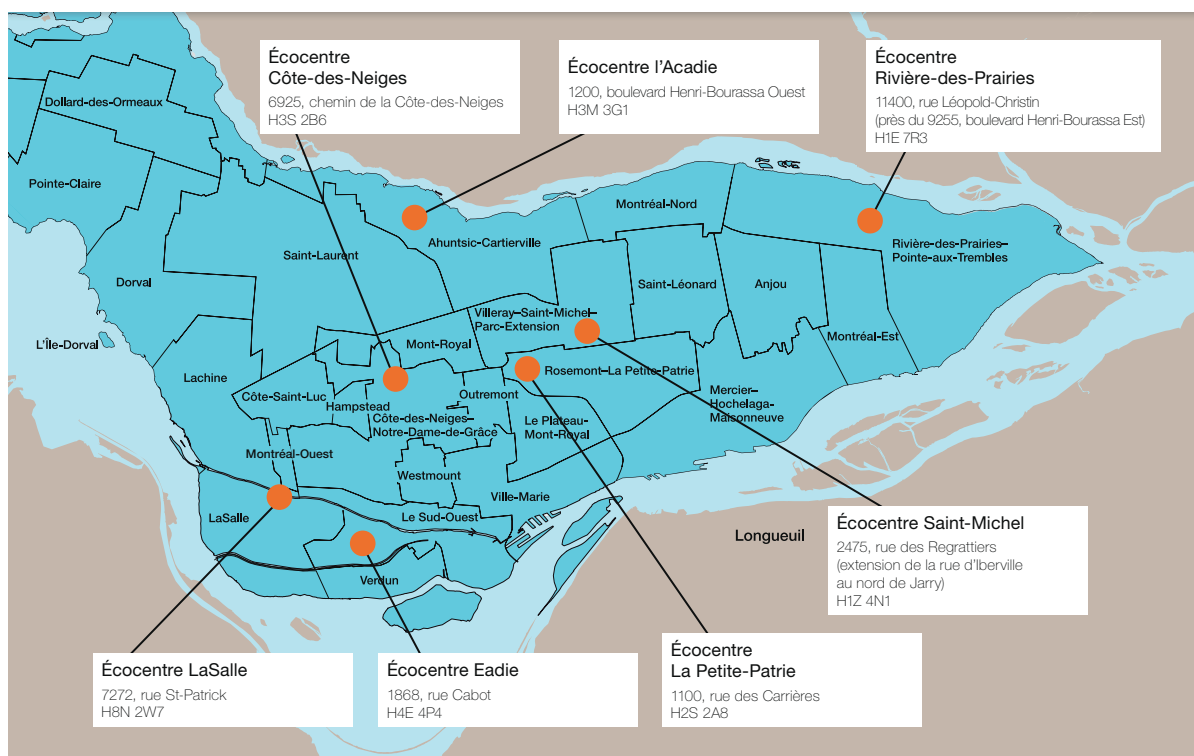
Consignes de sécurité à respecter sur les lieux :

Il est interdit d'utiliser la violence verbale ou physique sur le site de l'écocentre. L'exploitant de l'écocentre refuse l'accès à l'écocentre à un client qui fait usage de violence verbale ou physique ou qui endommage volontairement le mobilier situé sur le site.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Ne jamais descendre dans les conteneurs. ● Respecter la signalisation sur le site. ● Respecter les consignes de sécurité des RDD. ● Ne pas fumer. | <ul style="list-style-type: none"> ● Éteindre le moteur de son véhicule. ● Tenir les enfants par la main ou les laisser dans le véhicule. ● Faire attention aux risques de chute dans les conteneurs. |
|--|--|

4. Les adresses, les horaires et la tarification

LOCALISATION ET COORDONNÉES DES ÉCOCENTRES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL



Téléphone : 514 872-0384

Horaires

Horaire d'été du 15 avril au 14 octobre
Tous les jours de 8 h à 18 h

Horaire d'hiver
du 15 octobre au 14 avril
Du mardi au samedi de 10 h à 18 h
Dimanche et lundi : **fermé**

Appelez le 311 afin de connaître l'horaire du temps des Fêtes.

Tarification

Veillez-vous reporter aux clients admissibles pour connaître les services auxquels les écocentres vous donnent droit.

Client privé et client propriétaire d'un immeuble à logements multiples	Client commercial				
Résidus de construction, de rénovation et de démolition : Par année <table> <tr> <td>12 m³</td><td>gratuit</td></tr> <tr> <td>Plus de 12 m³</td><td>25 \$ / m³</td></tr> </table> Maximum de 15 visites par année* pour les matériaux de construction à l'exception de l'écocentre LaSalle où les visites sont illimitées. Visites gratuites et illimitées pour : ● Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants) pour un maximum de 10 appareils par année; ● Appareils issus des technologies de l'information et des communications pour un maximum de 20 appareils par année; ● Articles destinés au réemploi; ● Encombrants rembourrés; ● Matières recyclables; ● Métaux ferreux et non ferreux; ● Pneus hors d'usage; ● Résidus domestiques dangereux (RDD); * Dans le cas d'un client propriétaire d'un immeuble à logements multiples, les visites sont comptabilisées par immeuble.	12 m ³	gratuit	Plus de 12 m ³	25 \$ / m ³	Résidus de construction, de rénovation et de démolition : 25 \$/m³ Maximum de 15 visites par année pour les matériaux de construction à l'exception de l'écocentre LaSalle où les visites sont illimitées. Métaux ferreux et non-ferreux : illimités et gratuits Matières refusées : ● Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants); ● Appareils issus des technologies de l'information et des communications; ● Articles destinés au réemploi; ● Encombrants rembourrés; ● Matières recyclables; ● Pneu hors d'usage; ● Résidus domestiques dangereux (RDD);
12 m ³	gratuit				
Plus de 12 m ³	25 \$ / m ³				
Client organisme à but non lucratif					
Visites gratuites et illimitées					

5. Matières



Pour mieux préparer votre visite :

- Vous devez trier les matières avant de les déposer dans les conteneurs.
- Vous devez décharger les matières et nettoyer l'espace autour de votre véhicule avant de quitter l'écocentre.
- Toute matière acceptée doit être de taille à pouvoir être déposée dans un conteneur.
- Les matières poussiéreuses telles que le plâtre, le gypse et les copeaux de bois doivent être déposées, dans les conteneurs de l'écocentre, dans un sac fermé ou une boîte fermée.

5.1 Matières acceptées

- Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants);

- Appareils issus des technologies de l'information et des communications :

ordinateurs personnels,
ordinateurs portatifs,
écrans de tube à rayons cathodiques,
écrans plats (LCD ou plasma),
souris,
claviers, câbles et autres
composantes d'un ordinateur,
imprimantes,
cartouches d'imprimante
à jet d'encre ou laser,
lecteurs optiques,
scanneurs optiques,
télécopieurs,
radios,
systèmes de son,
stéréos,
répondeurs,
téléviseurs (CRT ou plat),
téléviseurs dotés d'un lecteur DVD
ou VHS,
lecteurs DVD ou VHS,
disques DVD et cassettes VHS;

- Articles destinés au réemploi;

- Encombrants rembourrés :

sofas,
fauteuils,
chaises,
matelas,
sommiers,
autres mobiliers semblables;

- Matières recyclables :

Articles en fibre cellulosique (papier,
carton), contenants de verre, contenants
de plastique et contenants de métal issus
d'un usage domestique.

- Métaux ferreux et non ferreux;

- Pneus de vélo, chambre à air, pneus hors d'usage :

Pneu d'automobile ayant un diamètre de
jante entre 30,48 centimètres (12 pouces)
et 62,23 centimètres (24,5 pouces) inclu-
sivement et un diamètre hors tout de 83,
82 centimètres (33 pouces) et moins;

- Résidus de construction, de rénovation
et de démolition :

bois,
gypse,
mélamine,
bardeaux d'asphalte,
agrégats de moins de 45 centimètres de
diamètre constitué de brique, de mortier,
de résidu de pierre, d'asphalte ou de
béton,
terre non contaminée
matériau de revêtement de vinyle,
verre plat,
céramique,
tuiles acoustiques,
laine minérale,
textiles,
emballages de matériau de construction
(de plastique, de papier et de carton)
tout autre article semblable utilisé dans
le cadre de la réalisation de travaux de
construction, de rénovation et de démo-
lition;

- Résidus domestiques dangereux (RDD);

5.2 Deuxième vie des matières

Le principe essentiel en matière de gestion des déchets est d'appliquer les 3RV :

- [R]éduction à la source
- [R]éemploi
- [R]ecyclage
- [V]alorisation

Le premier R, Réduction à la source, ne dépend que de vous. Par la suite, les écocentres permettent à certaines matières d'avoir une deuxième vie, par le réemploi et par le recyclage. À défaut d'une meilleure solution, les autres matières seront valorisées sous forme d'énergie.

Matières	Réutilisation ou recyclage
Bois	mise en copeaux, valorisation énergétique, fabrication de contreplaqué
Béton, roc, etc.	infrastructures routières
Terre non contaminée	recouvrement de déchets
Métal	recyclage en fonderies
Pneus	tapis, rechapage, asphalte, poudrette de caoutchouc et valorisation énergétique
Résidus verts	compostage, mise en copeaux
Appareils électroménagers	enlèvement de CFC lorsque inutilisables
Appareils informatiques et communication	recyclage des matériaux non réutilisables
Carton, verre, plastique	acheminement au centre de récupération des matières recyclables

5.3. Matières refusées

Les écocentres n'acceptent pas certaines matières résiduelles. Selon le cas, il faut les rapporter à l'endroit approprié indiqué ci-dessous.

Matières refusées	Où les porter
Amiante	Rapporter au lieu d'enfouissement technique BFI - Usine de Triage de Lachenaie 3779, chemin des 40-Arpents Lachenaie (Québec) Tél : 450 474-2423 Pour plus d'informations, consulter le site de Santé Canada
Bouteilles de gaz comprimés (bouteilles de propane acceptées)	Rapporter au fournisseur
BPC et cyanures	Contactez le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1 800 561-1616
Carcasses d'animaux	Communiquer avec le 311
Carcasses de véhicules	Communiquer avec un recycleur de pièces d'automobiles usagées automobiles
Déchets biomédicaux	Rapporter à votre CLSC ou à votre clinique
Déchets radioactifs	Contactez la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 450 973-5766
Feux de Bengale ou feux d'artifice	Rapporter au fournisseur
Médicaments	Rapporter à la pharmacie
Ordures ménagères et résidus alimentaires	Les déposer en bordure de rue les jours de la collecte des ordures ménagères ou les apporter dans un lieu d'enfouissement technique
Pneus dont le diamètre global excède 83,82 centimètres (33 pouces)	Rapporter au fournisseur
Produits explosifs, armes à feu, munitions et substances illicites (drogues, etc.)	Selon le degré de dangerosité, composer le 911 ou rapporter au poste de police de votre quartier
Terre contaminée	Contactez une entreprise spécialisée en analyse des sols
Résidus verts et branches	Communiquer avec le 311 pour connaître l'horaire de collecte

6. Résidus domestiques dangereux (RDD)

La gestion des produits d'usage courant dangereux pour l'environnement ou la santé est un aspect très important des écocentres. Ils permettent aux citoyens d'avoir un lieu permanent pour se débarrasser de façon sécuritaire de leurs RDD.

- Pour les produits liquides, les contenants individuels doivent être de 20 litres (5 gallons) ou moins.
- Pour les produits solides, la quantité doit être inférieure à 20 kg.

Les résidus dangereux provenant des industries, commerces et institutions comme les écoles et les hôpitaux ne sont pas acceptés dans les écocentres.

6.1 RDD acceptés :

- Les adhésifs, goudrons, époxy, décapants;
- Les aérosols;
- Les batteries d'autos (acide / plomb);
- Les bouteilles de propane;
- Les huiles à moteur usées, contenants vides et filtres;
- Mercure (thermomètres);
- Peintures (latex, alkyde, émail);
- Teintures, laques, apprêts, antirouille, vernis peinture aluminium, scellant acrylique, préservatif pour le bois et huile de lin;
- Les pesticides;
- Les piles alcalines et nickel-cadmium d'AAA à D;
- Les piles rechargeables périmées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb;
- Le chlore et autres produits chimiques pour piscines;
- Les produits d'entretien, produits nettoyants, acides et basiques;
- Les solvants comme la térébenthine, le varsol, l'essence, le carburant, les diluants et l'alcool;
- Les ampoules fluocompactes et les tubes fluorescents.



6.2 Entreposage et transport des RDD

Réduisez

Recherchez des produits de remplacement sans ou à moindre risque, limitez les quantités.

Sécurisez l'entreposage

- Contenants étanches, hors de portée des enfants et des animaux domestiques
- Dans un endroit frais, sec, bien ventilé, loin des sources de chaleur
- Bouteilles de propane à l'extérieur, été comme hiver

Sécurisez le transport

- Transport des produits dans une boîte, dans le coffre arrière du véhicule
- Bouteille de propane : attachée en position verticale dans l'habitacle du véhicule.
Vérifiez le robinet et le capuchon de sécurité et gardez toujours au moins une fenêtre ouverte

Rapportez-les

- Dans les points de collecte prévus à cet effet
- Ne jamais les mélanger ou les transvaser
- Contenant d'origine ou clairement identifié

Si vous voulez en savoir plus, visitez le site de la Ville au : ville.montreal.qc.ca/environnement



Abri des résidus domestiques dangereux

6.3 Autres points de collecte

Des retours aux points de vente sont aussi possibles dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs :

Peintures

Consultez : www.eco-peinture.qc.ca pour obtenir la liste des détaillants participants

Piles rechargeables, cellulaires

Dans les 65 casernes de pompiers de l'agglomération de Montréal et certains commerces.

Consultez : www.cellarecycler.org

Batteries d'automobile

Garages

Huiles usées/Filtres/Contenants vides

Garages

Consultez : www.soghu.com

Médicaments

Pharmacies

Bouteilles de propane

Lieux de remplissage

Matériel électronique, informatique, piles non-rechargeables et ampoules fluocompactes

Certains commerces grande surface

7. Réemploi

Si vous pensez que certains de vos objets sont en bon état et réutilisables, vous pouvez les apporter au centre du réemploi des écocentres afin que ceux-ci aient une seconde vie. Cependant, il n'y a plus de vente sur place, à l'exception du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle où la vente de certains matériaux de construction en bon état est autorisée. Vous trouverez d'autres organismes de réemploi en consultant les sites suivants :

- Répertoire des adresses du réemploi : ville.montreal.qc.ca/reemploi
- Répertoire de récupérateurs, recycleurs et valorisateurs de RECYC-Québec à : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp.

Centre du réemploi

Articles acceptés au centre du réemploi

- Articles de sport, jouets et jeux;
- Livres, disques et CD;
- Articles de rénovation à valeur patrimoniale, quincaillerie et outils manuels;
- Mobilier et articles de décoration;
- Vêtements et linge de maison.

Liste des matériaux de construction et de rénovation résidentiels vendus au centre de réemploi de l'écocentre LaSalle :

- Bains, toilettes, lavabos blancs ou beiges;
- Briques, pavés unis;
- Céramique intérieure;
- Éviers blancs ou en inox;
- Fenêtres et leur quincaillerie;
- Moulures ;
- Planchers de bois franc;
- Portes et leur quincaillerie;

Horaires

Du 15 avril au 14 octobre
Tous les jours
De 8 h à 18 h

Attention : les cloches à vêtements sont accessibles dans tous les écocentres à l'année. Il est possible de déposer les articles en bon état dans un sac de plastique. Les articles acceptés sont :

- Vêtements
- Linge de maison
- Accessoires
- Jeux et jouets
- Disques, livres, CD, vidéo
- Articles de maison

6. Visite virtuelle de l'écocentre

Découvrez le fonctionnement de l'écocentre, en cliquant sur le lien suivant : ville.montreal.qc.ca/ecocentres

7. Futurs écocentres

Les écocentres sont au cœur du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012*.

Parmi les projets, l'ouverture de nouveaux écocentres est une priorité. Leur nombre devrait être augmenté à 14 afin de permettre aux citoyens de l'agglomération d'y amener plus facilement leurs résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) résidentiels et leurs encombrants.



Enfin, le Plan de gestion des matières résiduelles prévoit de recourir davantage aux écocentres pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD).

En comparaison avec les collectes itinérantes, les écocentres sont à la fois plus accessibles aux citoyens et offrent un coût de récupération par tonne nettement inférieur.

Aperçu des écocentres en 2011

Écocentre	Achalandage
Acadie	36 365
Rivières-des-Prairies	41 535
Eadie	43 501
Petite-Patrie	49 271
Saint-Michel	45 637
Côte-des-Neiges	25 247
LaSalle	5 988

